

Secrétariat général

N° NS – 2023 -

**Affaire suivie par :**

Dr Raphaëlle PASQUIER

Médecin conseiller technique départemental

Tél. 02 32 29 64 66 secrétariat

Mél. dsden27-medecin-scolaire@ac-normandie.fr

DSDEN 27

24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203

27022 Évreux Cedex

Évreux, le 23/10/2023

Françoise MONCADA

Directrice académique

IA-DASEN

à

**Mesdames / Messieurs les principaux des collèges**

Jacques Brel - BEUZEVILLE

Guy de Maupassant – FLEURY SUR ANDELLE

Rosa Parks – LES ANDELYS

Roger Gaudeau – LES ANDELYS

Michel de Montaigne – LE VAUDREUIL

Pierre et Marie Curie – PONT-AUDEMER

Hyacinthe Langlois – PONT DE L'ARCHE

La Côte des deux Amants – ROMILLY SUR ANDELLE

Alphonse Allais - VAL DE REUIL

**Mesdames / Messieurs les proviseurs des lycées**

Jean Moulin – LES ANDELYS

Risle Seine – PONT-AUDEMER

Jacques Prévert – PONT-AUDEMER

Marc Bloch – VAL DE REUIL

**Mesdames / Messieurs les directeurs  
des écoles privées**

Saint Joseph – LES ANDELYS

Sacré Cœur – PONT-AUDEMER

Saint Henri -LE VAUDREUIL

**Monsieur le chef d'établissement**

Collège et lycée privés St Ouen

ST GERMAIN VILLAGE

- POUR ATTRIBUTION -

Mesdames et Messieurs les IEN  
des circonscriptions de VAL DE REUIL,  
des ANDELYS et de PONT-AUDEMER

- POUR INFORMATION -

**Objet : Nouvelle organisation suite au départ en retraite du Docteur Dominique MARGUET**

**Demandes de nouveaux PAI : contacter le CMS de secteur.**

**Demandes de PAP : privilégier la mise en place d'un PPRE ou adaptations pédagogiques de droit commun. En cas d'échec, saisir le Livret de Parcours Inclusif.**

**Situations de veille sanitaire et demandes urgentes : contacter le service départemental de promotion de la santé en faveur des élèves.**

Le Docteur Dominique Marguet a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

En l'absence de remplaçant sur son poste, je vous informe de la nouvelle organisation à suivre dans le cadre de nouvelles demandes de PAI, PAP et de situations de veille sanitaire, applicable au retour des vacances de la Toussaint.

**Concernant les PAI:**

Les demandes pour nouveaux PAI pourront être traitées : il convient pour cela de contacter le centre médico-scolaire de votre secteur.

Les reconductions de PAI sont gérées par les infirmières.

**Pour les situations de veille sanitaire urgentes :**

Vous pouvez adresser un mail au service départemental à : [dsden27-medecin-scolaire@ac-normandie](mailto:dsden27-medecin-scolaire@ac-normandie) ou appeler le : 02 32 29 64 66.

**S'agissant des demandes de PAP :**

Pour rappel, le PAP, réponse possible au trouble des apprentissages durable, n'est pas la première réponse à la difficulté scolaire.

En effet, dans un premier temps, la mise en place d'un PPRE ou d'adaptations pédagogiques de droit commun est la réponse à apporter.

En cas d'échec et après évaluation, si le PAP reste la seule possibilité, il convient de saisir le Livret de Parcours Inclusif (LPI) ; une fiche est à disposition à faire remplir par un médecin au choix de la famille.

Par ailleurs, une demande d'aménagements d'examens (procédure complète) peut être sollicitée sans PAP préalable.

**Enfin, pour toute autre demande URGENTE :**

Il convient de vous adresser au service départemental par mail.

Je vous remercie de votre collaboration.

Signé : Françoise MONCADA